



00102

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU
13 MARS 2019**

Objet : Question écrite au Maire de Lyon – Services publics de proximité

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1er arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 11 février 2019, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon concernant la politique municipale en termes de services publics de proximité.

Madame Anne CHARMASSON-CREUS, membre du Comité des usagers de Service Public a été désignée pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

« Aujourd'hui, les Services Publics font l'objet d'une attaque sans précédent, notamment dans la CAP 22. Ces dernières années plusieurs services de proximité ont été fermés à la Croix Rousse : CPAM, boutique TCL, plus récemment la boutique SNCF bien que la pétition contre cette fermeture ait recueilli les signatures de 22000 croix-roussien-ne-s et de fortes menaces de fermeture planent sur les bureaux de poste de la Martinière et de J. Ambre. Dans d'autres arrondissements de Lyon, la problématique est la même. La population est très attachée à ces services publics de proximité comme en témoignent, dans l'ensemble du pays un certain nombre de mouvements, dont les gilets jaunes.

Les services publics de proximité jouent un rôle important pour maintenir le lien social, le vivre-ensemble et garantir l'égalité des citoyen-ne-s.

Dans ce contexte, nous souhaitons savoir comment la ville de Lyon envisage de s'opposer efficacement à la poursuite de leur fermeture et de trouver des solutions pour que dans les territoires, au premier rang desquels les arrondissements, ils retrouvent toute leur place ; et comment, à l'heure des nouveaux services publics numériques, la ville de Lyon imagine-t-elle leur développement en tenant compte du problème de l'illectronisme, sans se satisfaire, au prétexte d'une approche comptable, d'une relation usagers-machines détruisant les relations humaines ? »

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

Lyon, le 13 mars 2019
Le Maire du 1er arrondissement
Nathalie PERRIN-GILBERT